

A.S. athlétisme : calendrier de la saison 2017-2018.

Les horaires de départ et de retour au collège ne sont pas encore connus, ils seront fixés précisément en fonction des horaires des compétitions, qui ne sont pas encore déterminés actuellement, et du trajet de car à effectuer, qui dépend du nombre de collèges qui mutualisent le car en fonction du nombre d'inscrits par établissement. Quoiqu'il en soit, à l'exception de la première compétition, toutes les compétitions se déroulent sur la journée complète, les athlètes manquant les heures de cours du mercredi matin.

Saison indoor (en salle) :

- 18/10/2017 : rencontre de district à Cergy, toutes catégories.

- 29/11/2017 : championnat départemental minimes/cadets par challenge, à Trappes.

- 02/12/2017 : regroupement des meilleurs minimes scolaires d'Ile de France à l'INSEP, sur sélection.

- 13/12/2017 : championnat académique minimes/cadets par challenge, à Eaubonne, sous réserve de qualification.

- 31/01/2018 : championnat départemental benjamin(e)s par challenge, à Trappes

Athlétisme : calendrier de la saison 2017 2018

Écrit par François Boudoulec
Dimanche, 01 Octobre 2017 17:22 -

- 02-03-04/02/2018 : championnat de France minimes/cadets par challenge, à Bordeaux, sous réserve de qualification.

- 13/02/2018 : journée académique de formation des jeunes officiels minimes, sur sélection.

- 14/02/2018 : championnat académique benjamin(e)s par challenge, à Eaubonne, sous réserve de qualification.

Saison estivale (sur stade, en extérieur) :

- 11/04/2018 : challenge 78, pour toute les catégories, compétition servant de sélection pour la suite, à Trappes.

- 02/05/2018 : championnat départemental EPMT toutes catégories, à Trappes.

- 16/05/2018 : championnat d'académie EPMT minimes, à Cergy, sous réserve de qualification.

- 04-05-06-07/06/2018 : championnat de France EPMT minimes à Lens, sous réserve de qualification.

- 13/06/2018 : championnat d'académie EPMT benjamin(e)s à Trappes, sous réserve de qualification.

Fonctionnement des compétitions :

Indoor : challenges de spécialités.

Fonctionnement :

Les compétitions de la saison hivernales se font en indoor c'est-à-dire en salle. Elles sont basées sur des équipes mixtes de cinq athlètes dans quatre « challenges » : vitesse (50 mètres), haies (50 mètres haies), sauts (longueur, triple saut, hauteur et perche) et lancer (poids). Les points des équipes dépendent des performances des élèves, en prenant en compte les quatre meilleures performances de l'équipe, le cinquième athlète est alors compris dans l'équipe mais sa performance ne compte pas. Une table de cotation officielle transforme les performances des élèves en points. Dans les quatre performances prises en compte il y a obligatoirement au moins une performance féminine et une performance masculine.

Au championnat départemental les athlètes ont le droit de participer à trois épreuves dans trois challenges différents, au championnat académique les minimes ne peuvent faire que deux épreuves dans deux challenges différents (règlement championnat de France), tandis que les benjamins ont le droit de faire trois épreuves (pas de qualification possible à un plus haut niveau, donc règlement adapté).

Pour les courses la compétition se déroule en deux tours : séries hétérogènes au tour 1 puis finales de niveaux homogènes en fonction des résultats du tour 1 pour le tour 2. Les finales se courent de la moins rapide à la plus rapide, la meilleure finale étant la finale A.

Les équipes ne sont pas déterminées à l'avance, elles sont faites automatiquement en fonction

des performances des élèves, un collège présentant dix athlètes sur un même challenge n'a donc pas à les hiérarchiser avant la compétition, ce sont les résultats qui déterminent les équipes 1 et 2.

Estival : challenge 78 :

Compétition spécifique au département des Yvelines : challenge de spécialités (vitesse, haies, demi-fond, sauts, lancers) par équipes de trois élèves, équipes mixtes ou non, le classement sera fait pour chaque catégorie, c'est à dire que les équipes mixtes, ou uniquement garçons ou filles seront toutes classées ensemble pour chaque catégorie, afin de ne pas mettre trop de contraintes pour la constitution des équipes. Les relais mixtes seront également récompensés (2 filles 2 gars), mais il est possible de présenter des relais non mixtes. Cette compétition servira à faire les équipes EPMT : en fonction des performances des élèves cela permet de voir quelles sont les compositions d'équipes qui rapportent le plus de points, et ainsi faire les choix des épreuves pour les élèves et des constitutions d'équipes pour le reste de la saison, qui se déroule sous le format national « EPMT ».

Estival : compétition EPMT

Les compétitions estivales sont basées sur la formule EPMT (épreuves multiples). Les équipes, de quatre à six athlètes, sont déterminées à l'avance et sont basées sur des familles d'épreuves : **vitesse** (50 ou 100 mètres), **haies** (50/80/100 mètres haies selon la catégorie et 200 mètres haies), **1 000 mètres, sauts** (longueur, triple, hauteur ou perche), **lancers** (poids, disque, javelot, marteau) et relais 4x60 mètres.

Pour être classée, une équipe doit avoir une performance dans chacune des six familles suivantes :

- * sprint (50 ou 100m)
- * haies (50h ou 80h pour les filles, 80h ou 100h pour les garçons, 200h mixtes)
- * demi-fond (1 000m)
- * Sauts (longueur ou triple saut ou hauteur ou perche)
- * Lancers (poids ou disque ou javelot ou marteau)
- * relais (4x60m)

le classement se fera avec une performance dans chacune des six familles plus les quatre

autres meilleures performances de l'équipe.

Une équipe ne peut avoir que trois performances qui sont prises en compte par famille d'épreuves.

Une équipe ne peut avoir que trois athlètes sur une même épreuve.

Un athlète peut faire trois épreuves en plus du relais, mais uniquement une course, un saut et un lancer.

Un athlète ne peut compter que pour deux performances dans une équipe, s'il fait trois épreuves seules les deux meilleures performances seront retenues.

Les performances sont transformées en points selon les tables de cotation nationales.

Une équipe peut donc avoir jusqu'à 13 cotes (13 performances transformées en points : 2 par élève plus le relais). Le classement se fait sur 10 cotes, il y a donc potentiellement, en fonction de la confection de l'équipe, des jokers, c'est à dire des cotes qui ne comptent pas, dans la limite des obligations ci-dessus.

Pour les courses la compétition se déroule en deux tours : séries hétérogènes au tour 1 puis finales de niveaux homogènes en fonction des résultats du tour 1 pour le tour 2. Les finales se courent de la moins rapide à la plus rapide, la meilleure finale étant la finale A. A l'exception du 1 000 mètres qui ne se court que sur un tour de course, en raison des limites physiologiques des élèves. Le relais est obligatoirement mixte : deux filles commencent et deux garçons terminent.